

# JOUR DE CARENCE

## LE PRÉLÈVEMENT

**UNE FOIS DE PLUS L'ADMINISTRATION SE MOQUE DE NOUS !**

*Depuis le premier janvier 2018, le jour de carence est en place, mais plutôt qu'être déduit le mois suivant, il est retenu 8 mois plus tard !!!*

**AVEZ-VOUS ÉTÉ AVISÉS DE CELA? NON !!**

Nombre de collègues ont eu la désagréable surprise de se voir soustraire UN voir DEUX jours de carence (un jour = 1/30 ème du traitement, primes incluses) sur le salaire de novembre, pour des jours de C.M.O. datant du mois de mars.

Après les hausses exorbitantes du carburant, des impôts et du coût de la vie, sans aucune compensation salariale... les collègues prennent le COUP DE MASSUE lorsque tombe la paye!

Un échelonnage aurait pu être mis en place dès janvier 2019, avec un rappel préalable aux collègues afin qu'ils puissent ANTICIPER cette déduction de salaire.

Que nenni !! Une fois de plus notre administration ne nous considère que comme de simples matricules, sans tenir compte de nos fins de mois de plus en plus compliquées !!

**LA FPIP EST RÉVOLTÉE PAR CE SYSTEME PÉNALISANT ET DEMANDE LA SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE QUI NE FAIT QU'ACCENTUER LA DEMOTIVATION DES HOMMES ET DES FEMMES DE LA POLICE NATIONALE.**